

## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/755 du 23 mai 2018, renouvelant l'approbation de la substance active propyzamide conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **PROPYZAMIDE SAPEC 40 SC***

*de la société* ASCENZA AGRO, SA

*numéro de dossier* n°2019-4178

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit PROPYZAMIDE SAPEC 40 SC dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active propyzamide,*

*Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après arrive à échéance le 30 juin 2019 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	PROPYZAMIDE SAPEC 40 SC APROZAME NATAL PROZAMINE VISEO WASARI
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ASCENZA AGRO, SA Avenida do Rio Tejo, Herdade das Praias, 2910-440 SETUBAL, PORTUGAL
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	400 g/L - propyzamide
Numéro d'intrant	2100232
Numéro d'AMM	2120154
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

## Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	30/06/2019
Date limite pour la vente et la distribution	31/12/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/06/2020

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2014-3369 devient sans objet.

A Maisons-Alfort le, 29 JUIN 2019

Caroline SEMAILLE  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)